

**1. Appel et ouverture**

**La présidente, Carole Bettems**, souhaite la bienvenue et remercie les conseillers et conseillères de leur présence.

Elle donne la parole à la secrétaire pour l'appel ; des 66 membres inscrits, 46 personnes sont présentes, 18 excusées, 1 non excusée et 1 démission, Monsieur Claude Prod'hom.

La Municipalité incorpore est présente.

Le quorum étant atteint, **la présidente** ouvre la séance à 19h30.

**2. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour a été modifié comme suit : 6) Election d'un scrutateur  
7) Le préavis no 9 /2010 8) Le préavis no 10/2010 9) Le préavis no 11/2010  
10) Election d'une commission ad hoc 11) Communication de la Municipalité  
12) Propositions individuelles 13) Tribune libre 14) Clôture de la séance. //

La présidente demande si quelqu'un a des remarques concernant l'ordre du jour modifié, cela n'étant pas le cas, la présidente demande de l'approuver à main levée. L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

**3. Approbation du procès-verbal n°3/2010, du 28 septembre 2010**

En préambule et pour répondre à un point resté en suspend depuis le mois de septembre, la présidente passe la parole à M. Francis Liard, syndic.

Un point est à éclaircir sur le procès-verbal du 22 juin 2010, concernant le préavis 8/2004 de CHF 640'000.--, relatif à l'équipement de la route du Tombey, à son élargissement et à la création d'un trottoir. « Compte tenu du départ de Monsieur de Picciotto et de l'incidence financière qui en résultait, la municipalité avait décidé de ne pas entreprendre la totalité des travaux envisagés, il a été finalement dépensé CHF 146'072.10 » La présidente remercie M. Francis Liard pour ces éclaircissements relatif audit procès-verbal, ces éclaircissements seront bien entendu rapportés dans le PV de cette séance.

La présidente demande si quelqu'un a des remarques.

**M. Willy Kursner** : à la première page du procès-verbal, 2<sup>ème</sup> paragraphe, approbation de l'ordre du jour, vous parlez de l'élection d'un membre à la commission permanente pour le concours sur invitation pour la réalisation d'un logement en Rionzier. Il fallait lire « *pour la réalisation de logements* ». A la page 5, l'avant-dernier paragraphe, sont également compris dans ce coefficient d'utilisation du sol ce qui pouvait... Il fallait lire « *ce qui pourrait* » un peu changer la donne si cela devait être considéré comme bâti...

La parole n'étant plus demandée, le procès-verbal est soumis au vote à main levée et approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

**4. Correspondance éventuelle**

En conclusion d'un point abordé lors du conseil de septembre 2010, la présidente fait lecture de la réponse de la Municipalité adressée à Monsieur Willy Wyss. Courrier daté du 23 novembre 2010.

A ce point, s'ajoute la lettre de démission du Conseil général de Féchy, adressée au bureau du Conseil par Monsieur Claude Prod'hom. La présidente fait lecture de ladite lettre.

Au point 6) du présent ordre du jour, la présidente parlera à nouveau du courrier de Monsieur Claude Prod'hom.

5. **Assermentation**

Le bureau du Conseil a reçu une demande d'assermentation, il s'agit de Mme Maude Von Arx.

**La présidente** demande à Maude Von Arx de s'avancer, à l'assemblée de se lever et procède à la lecture du serment. Madame Maude Von Arx « *fait promesse devant l'assemblée* » et dès cet instant fait partie des membres du Conseil. Le nombre de conseillers se monte désormais à 66.

6. **Election d'un scrutateur suppléant**

**La présidente** revient sur la lettre de démission du Conseil général de M. Claude Prod'hom.

C'est ensuite d'un échange de courrier relatif à sa non-participation en 2010 aux travaux du bureau que la présidente a reçu en retour la lettre de démission de M. Claude Prod'hom. La présidente informe l'assemblée que les différents courriers sont à disposition de chacun pour lecture, si souhaité. La présidente remercie M. Claude Prod'hom pour tout le travail effectué au sein du bureau depuis de nombreuses années, ainsi que comme conseiller.

**La présidente** propose l'élection d'un scrutateur remplaçant ce soir, car 2011 est une année chargée pour le bureau : en plus de tous les scrutins normaux, il y aura des élections communales à assurer en mars ainsi que des élections au conseil national en octobre. Avec une nomination dès ce soir, le bureau restera au complet et performant dès le premier scrutin de février prochain.

**La présidente** passe la parole aux conseillers pour des propositions.

**Mme Alexandra Paccot** propose **Mme Manon Suardet, cette dernière accepte** avec les remerciements de la présidente et sous les applaudissements des membres du Conseil.

7. **Préavis no 9/2010 relatif à la création d'une association scolaire intercommunale nommée ASSAGIE.**

- **Mme Katyla Labhard, municipale**, demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis, aucune demande n'étant formulée, **Mme Katyla Labhard** en lit les conclusions.

-. **Mme Anne-lise Guillemin** lit le rapport de la commission ad hoc.

**La présidente** donne la parole aux conseillers.

La parole n'étant pas demandée, **la présidente** passe au vote à main levée et **le préavis no 9/2010 est accepté** à la majorité, 1 abstention.

**La présidente** demande aux conseillers d'accepter les statuts de l'ASSAGIE, statuts qui vont devoir être adoptés devant le Conseil d'Etat. **Lesdits statuts sont acceptés à la majorité**, 6 abstentions.

**La présidente** demande à l'assemblée d'élire un membre pour le Conseil intercommunal ASSAGIE qui va représenter le Conseil. **La présidente** passe la parole aux conseillers pour des propositions.

**M. Alain Bettems**, propose **M. Marc Morandi qui accepte** sous les applaudissements des membres.

**M. Bernard Genton** prend la parole pour un clin d'œil et souhaite féliciter les personnalités qui ont eu l'audace et l'humour de nommer cette association ASSAGIE.

**Mme Christine Kaesermann** : au sujet du préavis 9, ne faut-il pas nommer également un suppléant ?

**La présidente** répond par la négative, car le suppléant n'est nommé que par tranche d'habitant de 1600 personnes. Vont donc fonctionner dans ladite commission : un Municipal et un conseiller

**8) Préavis no 10/2010 relatif à l'adoption d'un règlement intercommunal sur la taxe de séjour et sur la taxe de résidence secondaire**

**Mme Katyla Labhard**, municipale, demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis, aucune demande n'étant formulée, **Mme Katyla Labhard** lit les conclusions et demande à l'assemblée d'accepter ledit préavis tel que présenté.

-.Mme **Mireille Cardinaux** lit le rapport de la commission Gestion/Finances (COGEFIN).

**La présidente** donne la parole aux conseillers.

M. **Werner Baumgartner** indique à la présidente que cette dernière oublie la lecture du rapport de la commission ad hoc.

**La présidente** précise qu'il est vrai qu'elle en oublie la lecture et pour cause, elle n'a pas reçu ledit rapport, ni la Municipalité d'ailleurs.

**M. Werner Baumgartner** s'excuse, mais il a lui-même amené le rapport au domicile de la présidente et remis en main à son mari.

**La présidente** s'excuse et passe la parole à M. Werner Baumgartner pour le rapport de la commission ad hoc.

**M. Werner Baumgartner** lit le rapport de la commission ad hoc.

**La présidente** donne la parole aux conseillers.

La parole n'étant pas demandée, **la présidente** passe au vote à main levée et le préavis no 10/2010 est approuvé à l'unanimité.

**9. Préavis no 11/2010 concernant le budget 2011**

**M. Francis Liard, syndic**, demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis. Aucune demande n'étant formulée, **M. Francis Liard, syndic**, lit les conclusions et demande à l'assemblée d'accepter ledit préavis tel que présenté.

-. Mme **Mireille Cardinaux** lit le rapport de la commission Gestion/Finances (COGEFIN).

**M. Willy Kursner** : dans le présent rapport il est indiqué qu'il est nécessaire de revoir les salaires des Municipaux. M. Willy Kursner pense que cette décision est une excellente chose. Il est judicieux qu'une commission puisse se pencher rapidement sur le problème de manière à adapter aussi bien que possible les salaires et vacations municipales. Certains municipaux, selon leur dicastère doivent plus s'engager, chacun pourra alors mieux se retrouver par rapport au travail investi. M. Willy Kursner, ajoute qu'après avoir contrôlé le budget des salaires de la Municipalité, ce dernier correspond à 3% dudit budget. M. Willy Kursner pense qu'il ne

sert à rien de comparer avec les communes avoisinantes, il faut travailler pour nous et savoir ce que nous voulons faire et peut-être rester une commune autonome, car il y a des grands défis à relever ces prochaines années.

**La présidente** précise que dans l'ordre du jour modifié, il est spécifié au point suivant : la nomination d'une commission traitant de ce sujet.

**La présidente** passe la parole aux conseillers.

La parole n'étant pas demandée, **la présidente** passe au vote à main levée, et le préavis no 11/2010 est accepté à la majorité, 1 abstention.

**10. Election d'une commission ad hoc pour l'adaptation de l'indemnité annuelle et vacations des Municipaux.**

Chacun a pu entendre sur le rapport précédent que la COGEFIN propose de nommer une commission traitant des salaires et vacations des Municipaux.

**La présidente** propose aux membres de nommer une commission dès ce soir et donne la parole aux conseillers pour des propositions.

**M. José Ribeiro** propose **M. Willy Kursner, ce dernier accepte très volontiers.**

**M. Yvan Guillemain** propose **Mlle Alexandra Paccot**, **la présidente** précise que cette dernière ne peut être nommée dans cette commission car elle est membre du bureau, de plus il y a également *un lien de famille* avec un membre de la Municipalité..

**Mme Esther Gaillard** propose **M. Daniel Fischlin**.

**M. Daniel Fischlin** pensait qu'il fallait faire passer ce travail aux jeunes, **mais il accepte.**

**M. Willy Kursner** propose **Mme Christiane Aguet**, cette dernière fait partie d'une commission permanente mais qui ne dérange pas pour la présente commission.

**Mme Christiane Aguet accepte.**

**Mme Evyonne Fischlin** propose **M. Philippe Hahn, qui accepte.**

**Mme Christine Kaesermann** propose **Mme Janine Liechti**, cette dernière ne peut faire partie de ladite commission car elle fait partie de la COGEFIN.

**M. Ch.-H. Thurin** propose **M. Jean-Paul Gruaz**. Ce dernier fait partie d'une commission permanente mais qui n'est pas liée avec la présente commission.

**M. Jean-Paul Gruaz accepte.**

**La présidente rappelle les noms des membres faisant partie de ladite commission, M. Willy Kursner, M. Daniel Fischlin, M. Philippe Hahn, Mme Christiane Aguet et M. Jean-Paul Gruaz.**

## **11. Communication de la Municipalité**

**La présidente** passe la parole aux Municipaux.

**Mme Katyla Labhard, municipale**, précise qu'il y a eu une interprétation erronée des statuts de l'ASSAGIE. Effectivement, il doit y avoir une délégation fixe composée pour chaque commune d'un délégué choisi parmi les Municipaux, et une délégation variable composée pour chaque commune d'un délégué par tranche de 1'600 ou fraction de 1'600 habitants, choisi parmi les membres du conseil général. Un ou des suppléants sont aussi désignés et seront assermentés mais sans voix délibérative si le délégué désigné est présent. Donc, il serait pratique et utile, si M. Marc Morandi est absent qu'un suppléant soit nommé afin de siéger à sa place à l'ASSAGIE.

**La présidente** précise que Mme Ch. Kaesermann avait raison sur ce point et propose à l'assemblée de nommer une ou un suppléant. La présidente demande à l'assemblée des propositions.

**M. Werner Baumgartner** propose **M. Guy Mercier**, ce dernier refuse.

**Mme Evyonne Fischlin** propose **Mme Christine Kaesermann**, cette dernière refuse car elle a déjà fait 9 ans à la commission scolaire, elle pense qu'il est préférable qu'il soit nommé une maman. **Mme Christine Kaesermann** propose **Mme Laurence Sachot**.

**Mme Laurence Sachot accepte très volontiers.**

**La présidente rappelle que le membre pour l'ASSAGIE est M. Marc Morandi et la suppléante Mme Laurence Sachot.**

**M. J.-D. Stoky, municipal**, pour faire suite à la demande de certaines personnes de la commune pour des contrôles de vitesses sur les routes communales, lesdits contrôles ont eu lieu : sur la route de l'Etraz 338 véhicules contrôlés dont 45 dénoncés ; sur le chemin des Cassivettes, en date du 24 septembre 2010, 37 contrôlés, 1 dénoncé ; au mois d'octobre, sur le chemin des Cassivettes, 52 contrôlés, 2 dénoncés ; en période de novembre, chemin des Cassivettes, 24 contrôlés, 0 dénoncé. //

On peut constater que sur le chemin des Cassivettes les limitations de vitesses sont plus ou moins respectées et que sur la route de l'Etraz (Aubonne, Perroy, Mont-sur-Rolle) il y a toujours des dépassements. J.-D. Stoky, met en garde les membres du Conseil sur les traversées de village qui seront contrôlées en tout cas une fois par mois.

**M. Francis Liard, syndic**, concernant le projet « en Rionzier », pour les logements, l'enquête est terminée, il n'y a pas eu d'oppositions. Toutefois, l'AVACAH a demandé que 2 à 3 mesures, soient effectuées au sujet des handicapés. A part cela, tout est en ordre. Des soumissions doivent rentrer d'ici la fin de cette semaine. L'ouverture des soumissions principales est prévue mardi 21 décembre en séance de Municipalité. Le devis principal pour approbation est prévu au conseil du 22 mars.

Concernant le PPA de la Praz, il y a 2 oppositions, l'une de Monsieur Eric Prod'hom, qui est l'actuel locataire de la parcelle. La Municipalité est en tractation avec ce dernier depuis un certain temps déjà. Un accord a plus ou moins été trouvé cet après-midi. Monsieur Hubert, opposition début janvier. //

Il reste une opposition de Mme Andrée Prod'hom et de M. Claude Prod'hom. Ces derniers ont été convoqués cet après-midi et ne se sont pas présentés. Mme Andrée Prod'hom, s'est excusée pour des raisons de santé et la Municipalité a reçu un certificat médical par fax à 14h06 du médecin de M. Claude Prod'hom disant qu'il était indisponible. Ladite opposition sera donc levée lors du conseil du 22 mars, avec l'approbation en même temps de ce PPA.

Le Conseil va donner lecture le 22 mars du texte de levée d'opposition et c'est le Conseil d'Etat qui va lever réellement l'opposition, ceci étant la nouvelle procédure. //

Le projet va également bon train avec les architectes. Il y a eu une rencontre avec les directeurs des écoles la semaine dernière et une nouvelle entrevue est prévue le 11 janvier pour des *pré-choix* afin d'établir un devis général avec la commission qui sera convoquée le 11 janvier à 14h00. L'idée est de mettre à l'enquête le projet dans le courant du printemps prochain.

Pour la COGEFIN, à part les dates prévues, la Municipalité propose les dates des 25 ou 26 mai 2011, pour l'examen des comptes 2010. Le président de la COGEFIN doit regarder avec ses membres et transmettre ladite date à la Municipalité.

**M. Antoine Berger** a donné sa démission pour fin janvier de son poste de Municipal. M. Francis Liard, syndic, tient ici à le remercier pour tout le travail fourni durant ces 5 dernières années. Il n'est pas toujours évident de concilier vie professionnelle et vie de Municipal surtout lorsque il y a beaucoup de déplacements en suisse allemande ou à l'étranger. La Municipalité le remercie et lui remet quelques bouteilles.

La Municipalité souhaite à chacun de belles fêtes de fin d'année et présente ses meilleurs vœux pour 2011.

**M. Guy Mercier** : le Conseil va devoir se prononcer concernant l'approbation du PPA et en même temps au sujet des logements « *en Rionzier* ». Est-ce que d'ici là le Conseil aura le texte d'opposition de Monsieur Claude Prod'hom, ou pouvez-vous nous donner maintenant les informations concernant les raisons invoquées par Monsieur Claude Prod'hom.

**M. Francis Liard, syndic**, les termes d'opposition de M. Eric Prod'hom étaient par rapport à la location et à la protection de ses barbus ainsi que l'éventuelle perte de valeur du hangar à côté de la future distillerie. La Municipalité a demandé à EstimaPro (filiale Prométerre) de faire une analyse et la conclusion relève qu'il s'agit d'une zone para-agricole. La distillerie ne va pas diminuer la valeur du hangar agricole, donc pas de redevance.

L'opposition de l'Hoirie Prod'hom, signée par Mme Andrée Prod'hom et M. Claude Prod'hom, porte sur une partie de terrain qui leur sera enlevée et sur la perte de valeur de leur immeuble. Etant donné que le seul locataire de ce terrain est M. Eric Prod'hom et que ce dernier a d'autre part accepté l'estimation de Prométerre, concluant à aucune perte de valeur du hangar, l'opposition ne peut qu'être levée. Une perche a été tendue à Mme Andrée Prod'hom ainsi qu'à M. Claude Prod'hom afin de venir discuter, mais ils ne sont pas venus. En conclusion, la Municipalité ne peut pas en faire plus.

## **12. Propositions individuelles**

**La présidente** passe la parole aux conseillers.

**M. Marc Morandi** tient ici à remercier la Municipalité pour tout ce qu'elle entreprend depuis ces dernières années. Que ce soit par rapport à tous les préavis et tous les suivis des dossiers, non seulement en Rionzier, la Praz et d'autres. M. Marc Morandi, souhaite avoir des nouvelles du célèbre refuge, afin que le dossier ne soit enterré...

**M. Daniel Fischlin** cela va également avec le cas des sapins de Noël ???

**M. Francis Liard, syndic**. Concernant les sapins, en principe et selon la visite qui a été faite le 24 septembre dans nos forêts et aux alentours, les premiers sapins de Noël devraient être disponibles l'année prochaine, mais des dégâts de gibier sont visibles. //

Concernant le refuge forestier, ce dernier est piqueté sur place et il y a maintenant des tractations avec les eaux usées. L'idée est de faire une tranchée filtrante devant le cimetière de Pizy. La Municipalité s'est fait insulter par certaines personnes de la Commune de Pizy. Il a été demandé maintenant au bureau Rossier d'étudier d'une part de pouvoir mettre les WC secs et les eaux de lavages etc et d'autre part s'il est possible de construire une fosse

septique. Le bureau Rossier doit être recontacté, car cela fait déjà quelques semaines que la Commune n'a pas de nouvelles, mais à part cela la Commune est toujours enthousiaste.

**M. Guy Mercier** constate : lorsque qu'on arrive de Pizy sur la route intercommunale, il n'y a aucune limitation de vitesse à l'entrée de Féchy, jusqu'au niveau du chemin des Sources. La Commune de Pizy a rajouté à la sortie de son village une fin de limitation à 50km/h : il y a des problèmes de territoire, ce problème mérite d'être relevé.

**M. Francis Liard, syndic** : la route n'appartient pas à la commune, donc impossible de placer une entrée de localité. C'est à la commune de Bougy de la mettre. C'est comme le problème de la route des Cassivettes : 50km/h, c'est un peu vite étant donné que cette dernière est étroite et pose des problèmes de croisements. Le dossier est en mains de la Municipalité de Bougy,

**M. Guy Mercier** : la route de Bougy côté droite en descendant est sur le territoire de Bougy, de ce fait est entièrement traitée par Bougy. Féchy de son côté entretient la partie de gauche. En empruntant ladite route, nous ne savons pas si nous arrivons à Féchy ou à Bougy. La commune de Bougy va-t-elle mettre un écriteau ?

**M. J.-D. Stoky, municipal** : la route est totalement sur la commune de Bougy. La commune a simplement une convention pour l'entretien des bords de route et du déneigement de cette dernière, étant donné qu'il y a une majorité de citoyens de Féchy qui l'empruntent. Au point de vue signalisation c'est totalement à la charge de Bougy.

### **13. Tribune Libre**

**La présidente**, salue et présente en quelques mots, notre invitée du jour, Madame Claudine Wyssa, présidente du Grand Conseil vaudois.

Cette « tribune libre » offerte à une personnalité est instaurée à mi-parcours de l'année législative communale. Elle permet à la personnalité choisie de s'exprimer sur un sujet de son choix qui sera inscrit dans nos mémoires selon le charisme de l'orateur.

Le Conseil général et la Municipalité de Féchy remercient sincèrement Madame Claudine Wyssa de leur avoir accordé cette soirée, et lui offre quelques bouteilles.

### **14. Clôture de la séance**

Nous voici maintenant arrivés au terme de cette dernière séance 2010. //

La présidente remercie chacun de s'être déplacé, non seulement ce soir, mais également à tous les précédents conseils **et** souhaite de très belles fêtes de fin d'année à tous.

**La présidente** donne rendez-vous à tous les conseillers en 2011.

En entrant ce soir chaque conseiller a pu recevoir le résumé des dates pour l'année 2011. A retenir notamment, date que chaque conseiller peut déjà noter dans son agenda, le dimanche 13 mars, qui sera une journée électorale, municipale. La présidente rend chacun attentif sur le fait que toutes les élections, 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> tour ET élection du syndic, auront lieu le même jour. Des informations concernant les horaires et la manière de voter seront envoyées en même temps que le matériel de vote.

**La présidente** rappelle que le délai de dépôt de liste pour les candidats est le lundi 24 janvier 2011 à midi. A cet effet, le bureau du greffe municipal sera exceptionnellement ouvert le lundi matin.

Si une personne est intéressée, elle peut venir dès maintenant chercher une liste de candidature vers la présidente qui en a à disposition, et la déposer au plus tard le lundi 24 janvier 2011 au bureau du greffe.

**La présidente** demande maintenant à Madame la présidente du Grand Conseil vaudois, ainsi qu'à chaque conseiller à venir partager le verre de l'amitié et l'agape qui sont offerts

**La présidente** remercie également la presse qui est souvent présente, et pour preuve, le bureau a confectionné et disposé des panneaux, qui sont maintenant devenus traditionnels, avec presque tous les articles relatant Féchy. La présidente laisse à chacun le soin d'y jeter un œil plus tard.

**M. Francis Liard, syndic**, pour les membres qui n'étaient pas présents à l'Assemblée de Commune du 9 novembre, M. Francis Liard, syndic, les informe que les Municipaux sortants et se représentant ont décidé de faire une liste ouverte.

Ceux et celles qui souhaitent rejoindre la Municipalité, savent qu'il y a une liste disponible au greffe à partir de la rentrée.

Il n'y a pas de séance de Municipalité entre Noël et Nouvel-an ni le 4 janvier. La Municipalité redémarre le 10 janvier et ceux qui désirent être sur ladite liste Municipale, pourront venir s'inscrire. La Municipalité cherchera les parrains nécessaires.

**La présidente** remercie l'assemblée de sa présence et clôt la séance à 21h06.

Pour le bureau :

la présidente

la secrétaire

Carole Bettems

Francine Dupuis